

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 29 janvier 2019

Délibération n°02-2019 relative à l'approbation des délibérations du Conseil des Etablissements Associés du 27 novembre 2018

Vu l'article L718-3 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du Conseil des Etablissements Associés du 27 novembre 2018.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	14
Majorité absolue	19	Membres représentés	11
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	25	Pour	20	Contre	0	Abstentions	5
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président




Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Délibérations du CEA du 27 novembre 2018

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : *M.02.2019*

Document mis en ligne le : *M.02.2019*